

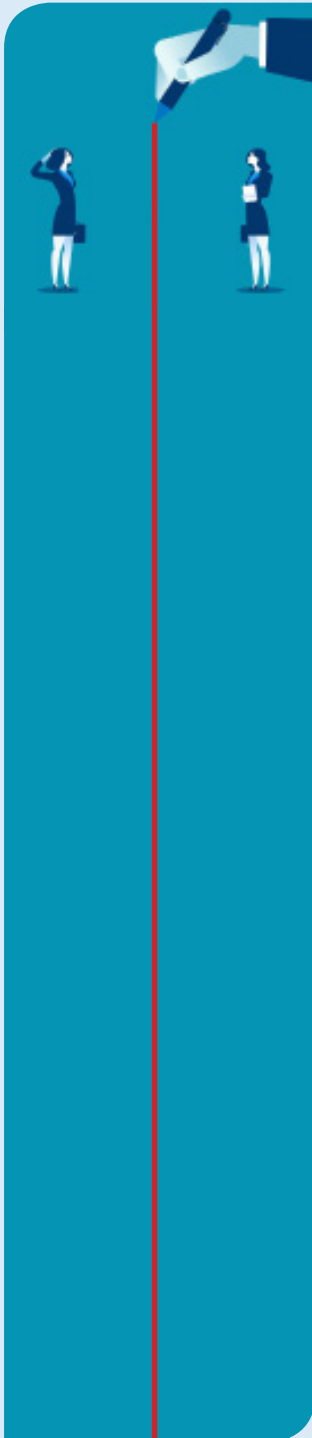


Prime exceptionnelle « Pouvoir d'achat » 2019

Une mesure insuffisante pour l'UNSA !

La CGT, la CFDT et le SNUP viennent de signer avec le Directeur général l'accord relatif à la mise en place d'une prime exceptionnelle. Comme annoncé lors du CUEP du 8 février 2019 l'UNSA ne cautionnera pas, par sa signature, l'accord proposé par la Direction générale.

Cette prime fiscalisée sera versée sur le bulletin de paie fin février 2019.



Seule 1 personne sur 2 sera bénéficiaire du dispositif !

En effet, la moitié du personnel de l'Etablissement public sera exclue de la mesure dite « pouvoir d'achat ». Cela représente la quasi-totalité des cadres, qu'ils soient salariés ou fonctionnaires (catégorie A et B+), qui seront écartés du dispositif, tout comme la plupart des Contractuels de Droit Public (CDP) en contrat court ou encore les personnels mis à la disposition d'entités extérieures (CNP, Natixis, ...).

Rappel de la mesure :

- 1000 € bruts pour les personnels dont la rémunération annuelle brute est inférieure ou égale à 1,5 fois le SMIC ;
- 500 € bruts pour les personnels dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 1,5 fois le SMIC et inférieure ou égale à 2,25 fois le SMIC ;
- 250 € bruts pour les personnels dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 2,25 fois le SMIC et inférieure ou égale à 3 fois le SMIC.

Si l'UNSA se félicite d'avoir obtenu pour les plus petites catégories une prime de 1000 € ou de 500 €, elle dénonce la faiblesse du montant de celle de 250 € et surtout l'exclusion de 50% du personnel.

L'UNSA regrette l'attitude de la CGT, de la CFDT et du SNUP qui ont très rapidement abandonné pendant la négociation la revendication intersyndicale d'une prime allouée à tous les personnels. La CGT a même soutenu le DRH, Paul PENY, pour écarter comme support le complément d'intéressement pourtant revendiqué par l'UNSA et d'autres organisations syndicales. Support qui avait l'avantage de verser des montants aux salariés et fonctionnaires sans cotisations sociales et défiscalisés, notamment en cas de transfert sur le PEE ou le PERCO. Il est vrai que cette organisation ne signe pas les accords d'intéressement ou d'épargne salariale !!!

L'UNSA continuera son combat, notamment lors des prochaines négociations sur l'intéressement, pour que TOUS les personnels bénéficient d'une augmentation de leur pouvoir d'achat !

[Retrouvez sur notre site internet l'accord signé.](#)



Réforme des retraites : point d'étape



Pour le moment, la réforme des retraites est toujours d'actualité bien que son calendrier s'étale et prend du retard. La crise des gilets jaunes et le lancement du Grand Débat oblige le gouvernement à temporiser. On est toujours sur le principe d'une retraite par répartition et par points au sein d'un régime unique universel.

Mais aujourd'hui rien n'est clairement acté sur les modalités de la réforme, la gouvernance du nouveau régime et la transition entre ancien et nouveau système ! **On en déduit quand même qu'il en serait fini des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, toute la carrière comptera.**

Le slogan reste «un euro cotisé donne les mêmes droits à tous» même si cela ne veut pas dire grand-chose. Il faut bien comprendre que des règles différentes appliquées à des situations très différentes donnent souvent un système plus juste que des règles identiques appliquées à des situations très variées.

L'UNSA, favorable à un régime par répartition, consent qu'il y a des améliorations possibles au système existant mais aimerait que cette réforme, si elle doit se faire, se fasse par étape « step by step » et qu'on puisse travailler thématique par thématique.

Surtout, si l'UNSA souhaite une évolution du système, cela n'implique pas de tout « casser » et l'UNSA reste opposée à une réforme systémique (contrairement à la CFDT et à la CFTC).

L'UNSA a rencontré le haut-commissaire du gouvernement, Jean-Paul DELEVOYE le vendredi 25 janvier dernier.

Pour le moment il s'agit de rencontres d'informations. Et il est utile de rappeler que nous sommes dans une concertation pas une négociation, il n'y aura pas d'accord des partenaires sociaux mais le vote d'une loi à l'assemblée.

Les questions pour nous se posent autour de la prise en compte de tout ou partie du régime indemnitaire (prise en compte des primes et avec quelles cotisations ? existence d'un plafond ou non...), de l'âge de départ, de savoir à partir de quelle génération la réforme s'appliquerait (on parle de la génération 63), du début de la réforme...

Il y a aussi la crainte de l'individualisation des retraites.

Se pose aussi la question des régimes complémentaires bien entendu et de leur pérennité.

Un groupe de travail avait été annoncé sur la prise en compte des primes dans la fonction publique, mais la date n'a toujours pas été fixée.

Actuellement nous n'avons pas de données précises permettant de faire des simulations (période de transition, valeur du point, durée du temps de travail), malgré la promesse du gouvernement de fournir des « cas type ».

Rien de très rassurant pour le moment !